

*Questions orales**[Traduction]*

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre.

Hier, le solliciteur général nous a dit à maintes reprises que c'est l'autre endroit qui devrait être saisi de l'affaire et mener une enquête. Comme le leader du gouvernement à l'autre endroit fait partie du Cabinet, quelles directives a-t-on données au sénateur Murray sur la procédure à suivre à ce sujet à l'autre endroit? De qui sont venues ces directives: du solliciteur général, du ministre de la Justice ou de l'ami intime du sénateur Cogger, le premier ministre?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les députés sont si émotifs.

M. Fontana: Nous sommes heureux de vous voir.

M. Mulroney: Mon ami dit qu'il est heureux de me voir. Moi aussi je suis heureux de le voir.

En réponse à la question, je crois savoir que le sénateur a nié les allégations qui ont été faites.

Deuxièmement, il a demandé au Sénat d'enquêter sur ses activités. Le leader du gouvernement au Sénat m'a dit qu'il se rendra à cette demande.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et elle a trait aux activités de la Banque fédérale de développement.

En plus des questions que mes collègues ont soulevées à la Chambre plus tôt aujourd'hui, nous apprenons maintenant que le sénateur Michel Cogger, dont l'étude d'avocats conseille la Banque fédérale de développement, a fait des pressions auprès de la Banque afin d'obtenir un prêt pour l'Université de Sherbrooke, dont l'un des membres du conseil n'est nul autre que le sénateur Michel Cogger. Cet argent devait servir à acheter des cours à Pleuricanaux Ltée, société dont la moitié des actions appartient à nul autre que le sénateur Cogger.

Compte tenu de toutes ces relations incestueuses, le premier ministre va-t-il prendre les mesures qui s'imposent et nommer immédiatement une commission d'enquête judiciaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En juillet 1987, monsieur le Président, la Banque fédérale de développement a signé une entente avec l'Université de Sherbrooke qui voulait mettre au point un cours d'étude à domicile qui comprenait de l'équipement audiovisuel. C'était un nouveau projet, car à ce moment-là, la Banque ne s'intéressait pas aux cours d'étude à domicile.

La Banque a prêté 100 000 \$ à l'Université de Sherbrooke. Celle-ci a remboursé une partie du prêt à la Banque avec ses redevances. La Banque fédérale de développement a reçu 120 000 \$ sous forme de redevances, donc la transaction s'est avérée rentable.

Pour le compte de Télé-Université, Pleuricanaux avait déjà réussi à vendre un cours d'étude à domicile sur la gestion des affaires. Pleuricanaux a fait la même chose dans le cas de l'Université de Sherbrooke, et l'affaire a été couronnée de succès.

M. Boudria: Couronnée de succès, bien sûr, surtout pour Michel Cogger. J'ai une question supplémentaire pour le ministre.

[Français]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et concerne un autre dossier, celui de Hydromega.

Hier, le député de Chateauguay a admis à l'extérieur de la Chambre, aux médias, qu'il avait lui-même été récipiendaire du lobbying de la part du sénateur Cogger. Compte tenu du fait que le sénateur aurait reçu, peu après, une somme de 2 500 dollars de cette même compagnie, je demande au vice-premier ministre: N'est-il pas temps de s'assurer que l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada soit respecté? Et l'article 16 interdit à un membre du Sénat de faire du lobbying payé auprès d'un député de la Chambre des communes.

M. Blais: Monsieur le Président, les articles de loi s'appliquent pour tout le monde et c'est justement pourquoi la GRC nous a informé ce matin qu'elle regarde toutes ces allégations qui ont été faites, ici, à la Chambre et à l'extérieur, pour voir s'il y a matière à poursuivre plus loin ses enquêtes.

Il n'appartient pas à un ministre de ce gouvernement d'interpréter ni la loi, ni la jurisprudence dans ce cas. Il appartient au corps de police honorable qu'est la GRC de